

**SAS EVOLIS BIOGAZ**

176 rue André Ternynck

02300 CHAUNY

Tél : 06.09.94.91.63

85211274700013

PREFECTURE DE L' AISNE

Monsieur le Préfet,

2 RUE Paul Doumer

02000 LAON

Le : 04/05/2020

Objet : Demande d'Enregistrement au titre des ICPE

Monsieur le Préfet,

Je soussigné M. Maxime TERNYNCK, président et associé de la SAS EVOLIS BIOGAZ, par cette présente lettre, dépose un dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour une activité de méthanisation.

Numéro de la rubrique	Désignation de la rubrique	Régime
2781-b	<i>Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires dont la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j</i>	Enregistrement (E)
2910-a	<i>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</i>	Non concerné (NC)

\*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé, \*\*R.A.=Rayon d'affichage

JT

La demande au titre des installations classées soumises à enregistrement est faite par Monsieur Maxime TERNYNCK pour le compte de :

Nom	SAS EVOLIS BIOGAZ
Président	TERNYNCK Maxime
Téléphone	06.09.94.91.63
Adresse	176 Rue André Ternynck 02300 CHAUNY
Mail	contact@evolisbiogaz.com
SIREN	852 112 747
SIRET	85 21 12 74 70 00 13
Activité	Méthanisation de matière végétale et de fumier de volailles

La parcelle cadastrale concernée par le projet est la suivante.

Commune	Section	Numéros
Tergnier	AH	0102

Nous vous demandons également une dérogation concernant le plan au 1/1000 conformément au code de l'environnement et à l'article 20 du décret N°2010-368 du 13 Avril 2010.

Afin de vous permettre d'instruire notre dossier, vous trouverez ci joint 3 exemplaires papiers et 1 clé USB relatifs à l'identification du site, les réponses aux différentes demandes, et aux réponses aux prescriptions générales de l'arrêté.

Restant à votre entière disposition et vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

**M. Maxime Ternynck**

